



DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N° 29-2026

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt six et le treize avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 <u>Date convocation</u> 31/03/2026 <u>Date d'affichage</u> 31/03/2026	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Bernard CALMETTES	

OBJET : Approbation du compte administratif pour l'exercice 2025

Je sou mets à votre approbation le compte administratif pour l'exercice 2025.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2025	TOTAL 2025
Fonctinnement			
DEPENSES		800 211,29 €	800 211,29 €
RECETTES	799 983,16 €	953 103,26 €	1 753 086,42 €
Solde	799 983,16 €	152 891,97 €	952 875,13 €
Investissement			
DEPENSES		429 247,30 €	429 247,30 €
RECETTES	342 390,80 €	152 056,95 €	494 447,75 €
Solde	342 390,80 €	-277 190,35 €	65 200,45 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 800 211,29€

Recettes : 1 753 086,42€ (dont 799 983,16 € de résultat reporté du budget général)

Soit un résultat de clôture de : 952 875,13€

1- Section d'investissement

Dépenses : 429 247,30€

Recettes : 494 447,75€ (dont 342 390,80€ d'excédent reporté)

Soit un résultat de clôture de : 65 200,45€

2- Restes à réaliser 2025 reportés sur l'exercice 2026

Dépenses : 0,00€

Recettes : 92 398,00€

Solde des restes à réaliser : 92 398,00€

La présentation détaillée du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur Yves CHAPRON, Maire de la commune de Terssac, conformément à la loi, quitte la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'UNANIMITÉ :

VU le code général des collectivités territoriales,

- **APPROUVE** le compte administratif 2025.
- **APPROUVE** l'ensemble des opérations du compte administratif 2025.
- **AUTORISE** l'inscription au budget primitif 2025 des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 0,00€

Recettes : 92 398,00€

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Le Secrétaire,



Bernard CALMETTES



Le Maire,



Yves CHAPRON

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026



ID : 081-218102978-20260413-2026_29CA-DE